

AVERTISSEMENT

Pour de multiples raisons, que nous ne détaillerons ici, nous refusons l'installation du compteur Linky. Nous l'avons signifié À ENEDIS par courrier avec AR.

L'installation de ces nouveaux compteurs n'est obligatoire en Europe qu'à partir de 2021. D'autre part le directeur d'Enedis, M. Monloubou ainsi que récemment le représentant varois à une réunion publique, ont bien déclaré que nous ne serions pas contraints à l'accepter et que les règles de La propriété privée faisaient loi.

Nous vous informons, par ailleurs, que les élus de notre commune ont voté à une forte majorité le refus du déclassement des compteurs actuels.

Nous respectons votre travail et l'installation que vous voyez a pour but de ne pas vous donner accès à notre compteur qui se situe sur **notre propriété privée** que vous devez respecter tout comme pour Les abonnés qui ont leur compteur à l'intérieur de leur maison.

Nous pouvons à tout moment retirer cette installation par le simple déverrouillage d'un cadenas.

Pour toute demande d'ouverture de notre compteur en tant qu'agent ENEDIS, veuillez nous contacter au

Bien entendu, si cette demande d'ouverture a pour objet l'installation d'un compteur Linky, nous nous y opposerons.

Bien que notre propriété ne soit pas clôturée, vous savez que **vous y introduire est interdit par la loi** .

(articles 226-4 ; 222-19, 322-5 et 223-1 du code pénal)

La destruction de notre installation ou votre intrusion dans notre propriété sera un choix personnel de votre part, même si votre société vous demande de le faire. Vous seriez donc tenu responsable personnellement.

Merci de votre compréhension.

Signature